

## Enseigner secondaire et supérieur

### Actions éducatives

#### Concours national 2019-2020 « Les jeunes et la Sécurité sociale »

NOR : MENE1913631C

circulaire n° 2019-076 du 21-6-2019

MENJ - DGESCO A2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale enseignement technique et enseignement général ; aux chefs d'établissement ; aux professeurs

L'éducation nationale et la Sécurité sociale ont signé une convention le 23 mai 2016 visant à inscrire dans le temps un partenariat destiné à renforcer l'éducation à la solidarité et à la citoyenneté sociale pour les jeunes générations. Cette convention prévoit notamment la mise en œuvre d'un concours national régulier sur les questions de la protection sociale. Cette circulaire présente le 3e concours qui sera organisé au cours de l'année scolaire à venir.

#### 1. Éléments de contexte du concours

Des enjeux de société très forts réinterrogent la pédagogie sur la solidarité et le vouloir « vivre ensemble » :

- le besoin de repères et de sens de ce que représente la République, de ce qu'elle incarne, et de qui l'incarne ;
- le besoin d'une meilleure connaissance des services publics, de leurs finalités, de la réalité de leurs modes d'intervention et de leurs performances.

L'éducation à la citoyenneté est au cœur des enjeux de l'École. Cet apprentissage est rendu concret et vivant par la mise en œuvre du parcours citoyen. Ce parcours éducatif vise la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement dans des actions citoyennes et favorise l'adhésion de toutes et tous aux valeurs et principes qui régissent notre vie dans des sociétés démocratiques. Il repose sur des enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique, des projets et actions pédagogiques portées par de grandes institutions comme la Sécurité sociale.

La Sécurité sociale est au cœur du principe de solidarité et de ce qu'elle signifie : il s'agit d'une organisation ambitieuse de droits et devoirs entre les citoyens, qui relie les générations, les malades et les bien-portants, les familles, les actifs (employeurs, travailleurs indépendants, salariés, etc.) et les inactifs (retraités, chômeurs, etc.). Tous les Français sont en relation avec la Sécurité sociale qui les accompagne tout au long de leur vie.

Le 4 octobre 2015, la Sécurité sociale a fêté son 70e anniversaire et à cette occasion, un concours national à destination des élèves des lycées et des étudiants, dont le thème général portait sur la relation des jeunes à la Sécurité sociale, a eu lieu, permettant ainsi la réalisation de travaux concrets par la jeunesse.

Forts du succès de ce premier concours et dans le cadre de la convention signée entre l'éducation nationale et la Sécurité sociale, ces deux institutions ont consolidé et pérennisé cette coopération en créant notamment le concours national « les jeunes et la Sécurité sociale » à périodicité biannuelle, souhaitant que ce concours puisse être une modalité de réflexion collective au sein des classes sur les dispositifs de solidarité aujourd'hui en France.

La deuxième édition de ce concours a réuni 3 452 participants, qui ont présenté 417 projets. Parmi eux, neuf ont été distingués lors de la remise des prix organisée le 27 mars 2018 au ministère des Solidarités et de la Santé.

#### 2. Les objectifs du concours

Ce concours vise, dans le cadre du parcours citoyen, en lien avec les programmes d'enseignement moral et civique, à :

- faire réfléchir les élèves sur la solidarité et ce qu'elle signifie, sur les finalités de la Sécurité sociale, sur leur propre rapport à la Sécurité sociale et leurs responsabilités ;
- favoriser l'appropriation de concepts et valeurs à travers la participation à des actions, la conception de supports sur la Sécurité sociale, encadrée par les enseignants avec l'appui de professionnels de la Sécurité sociale.

#### 3. Les jeunes et la Sécurité sociale : travaux proposés pour l'année scolaire 2019-2020

##### 3.1 Classes visées

**Le concours 2019/2020 s'adressera à des classes de niveau lycée et à des classes de BTS.**

Ce concours pourra notamment s'inscrire dans le cadre de l'enseignement des programmes d'Histoire-Géographie et

d'Enseignement moral et civique (voir annexe 1).

Il présentera également un intérêt particulier pour les élèves et les étudiants pour lesquels la protection sociale est une partie importante de leur formation, figurant dans les programmes et les référentiels (voir annexe 1) :

#### Voie générale

- Classes de première, notamment dans la voie générale les enseignements de spécialité « Sciences économiques et sociales » (SES) ou « Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » ;

- Classes de terminale, en particulier la série ES (économique et sociale), par exemple pour le programme de SES ou d'Histoire-géographie.

#### Voie technologique

- Classes de première et terminale ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social), qui abordent la protection sociale en sciences et techniques sanitaires et sociales ;

- Classes de première et terminale STMG (Sciences et technologies du management et de la gestion) qui abordent la Sécurité sociale à travers la politique de redistribution.

#### Voie professionnelle

- Classes de première et terminale SPVL (Services de proximité et de vie locale) et ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne).

#### Classes post-baccalauréat

- Classes de BTS, particulièrement les STS SP3S (Services et prestations du secteur sanitaire et social) et ESF (Économie sociale et familiale).

### 3.2 Thèmes de travail proposés aux jeunes

Les projets des élèves devront s'inscrire dans une liste de quatre thèmes au choix :

- Thème 1 : Pour une protection sociale universelle
- Thème 2 : Comment se sentir plus acteur de la solidarité quand on est jeune ?
- Thème 3 : Comment lutter contre l'isolement ?
- Thème 4 : La protection sociale et l'égalité entre les femmes et les hommes

Ces quatre thèmes, dont le détail est présenté en annexe 2, permettront à chaque enseignant de choisir un projet concret et de :

- retenir une approche globale ou ciblée de la Sécurité sociale (sur un service ou une prestation) ;
- retenir une approche plutôt juridique (droits/devoirs), économique (redistribution), historique, ou plutôt centrée sur une communication ;
- travailler sur des services et prestations existants, ou d'en imaginer pour demain.

La présentation des thèmes donne des suggestions de format de la production, mais celui-ci est néanmoins laissé à l'initiative des candidats afin de favoriser leur créativité. La production peut prendre des formes variées : vidéo, bande dessinée, poésie, création d'un jeu, discours ou plaidoirie, chanson, affiche, document/plaquette, photographie, manifeste, etc.

### 3.3 Principes d'organisation

- Volontariat des enseignants pour inscrire leur classe au concours ;
- Pour toutes les classes, mise à disposition d'un ensemble de ressources pédagogiques sur chaque thème du concours ;
- Sur la base du volontariat des organismes locaux, possibilité de proposer aux classes candidates une présentation de la Sécurité sociale au sens large ;
- Des modalités favorisant une approche pédagogique et « ludique » ;
- Valorisation des travaux réalisés par les classes au niveau national comme au niveau local ;
- Possibilité, sur la base du volontariat, de soumettre la production de la classe ou du groupe d'élèves au vote du public.

## 4. Calendrier et modalités pratiques

### 4.1. Calendrier 2019/2020

**De mi-mai au 22 septembre 2019** : Possibilité de renseigner ses coordonnées au sein du formulaire d'intérêt au concours pour être informé de l'ouverture du serveur des inscriptions. **Formulaire accessible sur le site sécu-jeunes/espace concours** : [secu-jeunes.fr/](http://secu-jeunes.fr/)

**Du lundi 23 septembre au vendredi 11 octobre 2019 (15h)** : Phase d'inscriptions sur le site sécu-jeunes/espace concours

**Du lundi 23 septembre au mercredi 22 janvier 2020 (15h)** : Travaux des classes.

**Mercredi 22 janvier 2020 (15h)** : Date limite de dépôt des réalisations, sauf pour La Réunion (mercredi 12 février 2020, 15h heure locale) et Mayotte (mercredi 5 février 2020, 15h heure locale).

**Lundi 27 janvier 2020 (14h)** : Ouverture des votes du public.

**Février 2020** : Délibérations des jurys régionaux et de la commission d'harmonisation.

**Début mars 2020** : Publication de la liste des classes candidates dont les réalisations seront présentées au jury national.

Publication des badges numériques attribués aux réalisations non sélectionnées.

**Vendredi 6 mars 2020 (15h)** : Clôture du vote en ligne.

**Mi-mars 2020** : Jury national. Publication des noms des lauréats désignés par le jury national et le vote du public sur le site sécu-jeunes/espace concours ([secu-jeunes.fr/](http://secu-jeunes.fr/))

**Fin mars/début avril 2020** : Cérémonie nationale et remise des prix.

### 4.2. Modalités pratiques

#### L'inscription au concours et la transmission des projets des élèves

L'inscription au concours national 2019/2020 se déroule en deux temps :

- une déclaration d'intérêt de l'enseignant volontaire de la mi-mai au 22 septembre 2019, sans précision de la classe participante, le concours ayant lieu sur l'année scolaire 2019/2020. La déclaration d'intérêt est facultative et ne vaut pas inscription au concours ;
- à l'ouverture officielle du concours le 23 septembre 2019, l'enseignant ayant fait part de son intérêt pour le concours sera invité par voie de mail à compléter son inscription (classe participante, nombre d'élèves, etc.).

**Attention : Les inscriptions non finalisées entre le 23 septembre et le 11 octobre 2019 ne seront pas prises en compte.**

Une classe pourra présenter un seul projet ou plusieurs projets en fonction des modalités de travail que l'enseignant aura mis en œuvre dans le cadre de son enseignement. Au sein d'une même classe, les enseignants peuvent constituer jusqu'à 4 groupes d'élèves qui travaillent sur le même thème ou des thèmes différents, et présenter de ce fait une ou plusieurs productions.

La transmission des projets des élèves se réalisera en ligne sur l'espace numérique selon des modalités qui y seront indiquées.

#### L'appui des professionnels de la Sécurité sociale dans chaque département

Pour les classes candidates qui souhaiteraient échanger avec des professionnels de la Sécurité sociale, des organismes locaux

de la Sécurité sociale pourront proposer aux classes candidates, dans la limite des créneaux disponibles, une présentation de l'institution Sécurité sociale au sens large (valeurs, finalités, organisation, métiers etc.).  
Ces présentations gratuites s'effectueront sur la base du volontariat des organismes locaux. Chaque classe candidate ne pourra donc y prétendre. Les organisateurs ne pourront en être tenus responsables.  
L'organisation de ces présentations est laissée à la discrétion des organismes volontaires. Les modalités complètes d'inscription seront détaillées dans l'espace candidat du concours.

### La mise à disposition de ressources pédagogiques

Le cadre d'organisation du concours prévoit la mise à disposition d'un ensemble de ressources pédagogiques sur chaque thème du concours. Ces ressources pourront prendre la forme de fiches, vidéos, articles de presse, dossiers documentaires, etc., susceptibles d'alimenter les connaissances et la réflexion des candidats sur les thèmes du concours.  
Ces ressources seront mises en ligne à l'ouverture des inscriptions, le lundi 23 septembre 2019 sur le site [secu-jeunes.fr/](http://secu-jeunes.fr/)

### L'évaluation des projets

Les projets seront évalués par deux jurys et une commission d'harmonisation, composés de représentants de la Sécurité sociale et de l'éducation nationale. Le premier jury régional départagera les participants d'une même région. Le jury veillera à préserver un équilibre entre les différentes voies de formation. À la suite de ces jurys régionaux, une commission d'harmonisation se réunira pour sélectionner les 25 à 30 meilleures productions remontées à l'attention du jury national, sur la base des évaluations transmises par les jurys régionaux. Les finalistes seront départagés par un jury national.  
Dans le cadre de la participation au concours, chaque classe candidate ou groupe d'élèves candidats pourra également décider ou non de soumettre sa candidature au prix du public. Dans ce cas, la production fera d'objet, en plus de l'évaluation des jurys, d'un vote en ligne du public.  
La composition des jurys ainsi que les critères d'éligibilité, d'évaluation et de classement des projets seront précisés par le règlement du concours 2019/2020 « les jeunes et la Sécurité sociale » accessible en ligne dès l'ouverture du concours.

### Les prix

Le jury national récompensera un lauréat par catégorie de participation, quel que soit le thème de travail sélectionné :  
- catégorie voie professionnelle ;  
- catégorie voie technologique ;  
- catégorie voie générale ;  
- catégorie post-baccalauréat.  
Un prix du public sera également attribué.  
Les prix seront remis à Paris, fin mars - début avril 2020 lors d'une cérémonie nationale. Les frais de déplacement des lauréats et des enseignants encadrants seront pris en charge par l'EN3S selon des modalités qui seront définies dans le règlement du concours.

## 5. Coordonnées des référents

### École nationale supérieure de la Sécurité sociale :

- Nolwenn Carafay, conceptrice - animatrice pédagogique, [nolwenn.carafay@en3s.fr](mailto:nolwenn.carafay@en3s.fr)
- Céline Dubois, adjointe au directeur de la stratégie et des relations institutionnelles, [celine.dubois@en3s.fr](mailto:celine.dubois@en3s.fr)

### Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse :

- Sabine Carotti, inspectrice générale de l'éducation nationale, [sabine.carotti@education.gouv.fr](mailto:sabine.carotti@education.gouv.fr)
- Vous pouvez vous adresser aux référents pour toute précision.

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Marc Huart

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Brigitte Plateau

## Annexe 1 - Liens entre les projets à mener et les programmes et les référentiels

Classes	Liens référentiel	Stratégies pédagogiques possibles
Première ST2S	Pôle protection sociale Pôle méthodologie Spécificités de données et des informations à caractère sanitaire et social Méthodologie d'étude à caractère sanitaire et/ou social	
Terminale ST2S	Pôle politiques et dispositifs de santé publique et d'action sociale	
BTS ESF	Module 2 : animation - formation Module 3 : communication professionnelle Module 4 : travail en partenariat, institutionnel et inter institutionnel Actions professionnelles	
BTS SP3S	Module A « Institutions et réseaux » Module B « Publics » Module C « Prestations et services » Module D « Techniques de l'information et de la communication professionnelle » Module G « Méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social »	-Répartition des activités/groupes par branche (x5) ou par domaine (x4) :

Première générale	Spécialité SES : regards croisés : Comment l'assurance et la protection sociale contribuent-elles à la gestion des risques dans les sociétés développées? Spécialité Histoire-géographie, Géopolitique et Sciences politiques : Thème 2 : Analyser les dynamiques des puissances internationales Thème 3 : Étudier les divisions politiques du monde : les frontières	-Brainstorming à partir d'un des titres des thèmes.
Terminales L et ES	Histoire-géographie : Thème 4 : Les échelles de gouvernement dans le monde de la fin de la Seconde Guerre mondiale à nos jours. Question 1 : L'échelle de l'État-Nation : « Gouverner la France depuis 1946 : État, gouvernement et administration. Héritages et évolutions ».	-Co-construction d'un cahier des charges avec la classe (objectifs, support, message, matériel, répartition des tâches, etc.)  -Co-construction d'un échéancier avec la classe ;
Terminale ES	SES : Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ? Fondements des politiques de lutte contre les inégalités en les reliant à la notion de justice sociale ; Principaux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale : fiscalité, redistribution et protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations.	-Co-construction d'une enquête, etc.  -Recherches documentaires  -Utilisation des supports pédagogiques mis en ligne en octobre 2019.
Terminale S	Thème 3 : Les échelles de gouvernement dans le monde. Question 1 : l'échelle de l'État-Nation : « Gouverner la France depuis 1946 : État, gouvernement, administration et opinion publique ».	
Première STMG	Module 2 : comment se crée et se répartit la richesse et plus spécialement au 2.3 - la dynamique de la répartition des revenus : notion de revenus de transfert.	
STS1 tertiaires 1	Thème 3 : la répartition des richesses, et plus précisément au 3.2 - la politique de redistribution avec les compétences attendues suivantes : caractériser et analyser les différents instruments de la redistribution en France et repérer les justifications et orientations de réforme de la politique de redistribution.	
Bac professionnel ASSP	Différents systèmes de protection sociale : sécurité sociale (risques, branches, régimes), aide sociale, mutuelles, assurances : - Définir un risque social ; - Citer les principaux risques sociaux ; - Indiquer les principaux types de protection sociale, leurs rôles respectifs et leur financement ; - Indiquer les principaux risques couverts par la Sécurité sociale.	
Bac professionnel SPVL	S2 : milieux professionnels et modes d'intervention SA2 : cadre des interventions participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté.	

## Enseignement Moral et Civique

Lycée	Les politiques publiques pour plus d'égalité et de citoyenneté : l'inclusion des personnes porteuses de handicap à l'École, au travail et dans la société ; les politiques d'aides et d'insertion professionnelle, les politiques sociales.
-------	---

## Annexe 2 - Présentation des thèmes du concours national 2019/2020 « les jeunes et la Sécurité sociale »

### Thème 1 : Pour une protection sociale universelle

Aujourd'hui, 55 % de la population mondiale n'a pas accès à un système de protection sociale et seulement 29 % de la population mondiale est couverte par des systèmes complets de protection sociale. Pourtant, la protection sociale est consacrée comme un droit humain par la Déclaration universelle des droits de l'homme et les objectifs de développement durable fixés par l'ONU promeuvent l'ambition d'une protection sociale universelle à l'horizon 2030.

Les élèves sont invités à réfléchir sur la base de différentes questions : comment promouvoir la protection sociale universelle ? Pourquoi est-ce important ? Quels sont les enjeux portés par l'ambition d'une protection sociale universelle ?

### Thème 2. Comment se sentir plus acteur de la solidarité quand on est jeune ?

Notre système de sécurité sociale repose sur des valeurs de solidarité qu'elle met en œuvre à l'échelle de la Nation. Cette solidarité peut apparaître aujourd'hui désincarnée et peu perceptible pour les jeunes. Cette solidarité s'accompagne de droits et devoirs (ex : contribuer à la solidarité nationale selon ses moyens, percevoir les prestations auxquelles on a droit selon sa situation, etc.) perceptibles par les jeunes et qui permettent de matérialiser cette solidarité.

Comment réincarner cette solidarité, notamment en partant d'une réflexion sur les droits et devoirs ? Comment faire en sorte que les jeunes soient plus acteurs de la solidarité que désengagés ? Les élèves sont invités à réfléchir à ces questions.

### Thème 3. Comment lutter contre l'isolement ?

L'isolement, qui correspond à une pauvreté des interactions sociales (espacement voire absence d'interactions physiques ou verbales avec des personnes tierces), a des conséquences délétères pour les personnes qui en sont victimes : conséquences

en matière de santé physique et mentale. Toutes les générations sont touchées par ce phénomène et monter des projets intergénérationnels pour que des personnes d'une génération aident des personnes d'une autre génération à sortir de l'isolement est une idée régulièrement mise en avant.

Les élèves sont invités à réfléchir et à élaborer des projets ou des actions qui visent à lutter contre l'isolement. Ils pourront soit présenter un projet concret qu'ils ont pu réaliser soit proposer un projet ou une action qui pourrait être mis en œuvre.

#### **Thème 4. La protection sociale et l'égalité entre les femmes et les hommes**

La Sécurité sociale participe-t-elle à l'égalité entre les femmes et les hommes ? Les prestations de sécurité sociale ne font, a priori, pas de distinction selon le genre dans leurs conditions d'attribution. Toutefois, on observe que la Sécurité sociale tend à « genrer » certaines occupations comme l'éducation des enfants, ce que montrent bien les statistiques des bénéficiaires des prestations familiales, notamment. Le congé paternité est beaucoup plus court que le congé maternité. Au niveau de la retraite, on observe également de forts écarts de pension entre les femmes et les hommes que la Sécurité sociale tente de corriger.

Les élèves sont invités à réfléchir à l'état des lieux de manière liminaire et à formuler des propositions sur la façon dont la Sécurité sociale pourrait mieux participer à l'égalité entre les femmes et les hommes.

#### **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE**

Retrouvez les textes réglementaires du Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche sur :

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo)